

CONSIGNES POST-OPERATOIRES APRES IMPLANTATION DE DISPOSITIF MEDICAL EN UROLOGIE (bandelette sous urétrale, prothèse pénienne, sphincter urinaire artificiel, ballons Pro-ACT)

**Pr René Yiou
Service d'urologie
CHU Henri Mondor**

**Après l'implantation chirurgicale de l'une des prothèses suivantes, le suivi post-opératoire est important car toute mauvaise cicatrisation peut compromettre la prothèse.
Les consignes suivantes doivent donc faire l'objet d'une attention particulière :**

- pas d'effort important pendant un mois : ne pas porter de charges lourdes, limiter au maximum les efforts faisant travailler les muscles abdominaux. Nous vous conseillons de prendre un traitement contre la constipation si ce symptôme est présent.
- la marche et la conduite en voiture sont autorisées sur de courtes distances.
- prendre une douche après chaque selle en savonnant légèrement la cicatrice du périnée.
- pas de bain pendant un mois. Ne pas prendre de bains dans l'eau de mer pendant 2 mois.
- les fils devraient tomber spontanément environ 10 jours après l'intervention. Les agrafes (si présentes) sont à enlever 10 jours après l'intervention.

En cas d'écoulement survenant par la cicatrice, il est important de consulter rapidement l'urologue qui a implanté le matériel.

Une ordonnance vous sera remise à la sortie pour surveillance de la cicatrice par une infirmière.

UN RENDEZ VOUS EST PREVU 5 SEMAINES APRES LA SORTIE POUR COMMENCER A GONFLER LES BALLONS ou ACTIVER LE SPHINCTER ARTIFICIEL OU LA PROTHESE PENIENNE